

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Applicables à la formation professionnelle Coiffure et Esthétique

### 1 : Désignation

SCHOOL EFMDN BEAUTY est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la coiffure et de l'esthétique dont la gérante est Mme PITARD SANDRINE. Son siège social est fixé au 187 Avenue du Maréchal Foch 33500 LIBOURNE.

Est considérée comme « **Client** » toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de SCHOOL EFMDN BEAUTY.

- « **Stagiaire** » : personne physique qui participe à une formation.

### 2 : Inscriptions

Le client reconnaît, préalablement qu'il a bénéficié d'informations et de conseils suffisants de la part de SCHOOL EFMDN BEAUTY, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'action de formation à ses besoins. Le client reconnaît également avoir pris connaissance des prérequis de la formation et atteste que le(s) stagiaire(s) inscrit(s) répond(ent) aux exigences d'entrée en formation.

Le client, qui souhaite suivre une formation professionnelle doit obligatoirement remplir les renseignements d'identification sur laquelle il indiquera toutes les coordonnées demandées. Remplir le contrat de formation professionnelle qui fait office de bon de commande, modalités, valider son acceptation après avoir signé ces documents. Effectuer le paiement dans les conditions prévues. L'ensemble des données fournies et la confirmation enregistrée vaudront preuve de la transaction.

En cas de financement par un OPCO, la notification de son nom, numéro d'adhérent, numéro de dossier. Lors de l'accord de l'OPCO vous devez lui transmettre les documents remis par SCHOOL EFMDN BEAUTY à l'issue de la formation (feuilles d'émargement, bilan à chaud)

### 3 : Obligations respectives des parties

Tous les échanges et toutes les formations sont régis par des règles qui sont exposées en début de formation.

Le respect des horaires et l'assiduité aux cours sont exigés.

Les cours sont garants des référentiels Education Nationale pour la préparation au CAP BP MC coiffure/esthétique.

### 4 : Annulation et absence du client

#### Annulations

Les stagiaires disposent d'une période d'essai de 10 jours. Ils peuvent arrêter définitivement leur formation durant leur période (par écrit et par les parents pour les mineurs) au-delà en cas d'interruption définitive, la totalité des frais de formation totale sera exigée (sauf pour raisons médicales, contrat d'apprentissage ou formation établissement public dans la spécialité choisie)

Les annulations adressées par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) ou télécopies reçues moins de 30 jours francs avant la date de début de formation entraîneront le versement par le client d'une somme forfaitaire égale à 30% du prix total de la formation.

SCHOOL EFMDN BEAUTY pourra aussi, le cas échéant mettre fin à sa formation (après entretien individuel, avec motif ainsi qu'à la suite de 3 avertissements.

### Abandons

Les abandons confirmés par courrier postal (cachet de la poste faisant foi) ou télécopies, survenant au cours de l'action de formation, entraîneront le versement par le client d'une somme forfaitaire égale au solde du coût pédagogique (soit le coût pédagogique correspondant à 1200 heures pour CAP en 10 mois et 2400 heures pour un CAP en 22 mois ou 728 heures pour un BP, diminué des soldes déjà versées)

### Absences

Les absences en formation doivent être exceptionnelles et nécessiteront un justificatif écrit de la part du client. Les absences (hors maladie entraîneront de plein droit la facturation au client par le prestataire de *frais d'absence* aux mêmes conditions (nombre d'heures et coût horaire) que si le stagiaire avait suivi la formation.

## 5 : Annulation du fait de SCHOOL EFMDN BEAUTY

SCHOOL EFMDN BEAUTY se donne la possibilité, en cas d'insuffisance de participants d'annuler la formation au moins une semaine avant le début de la formation. SCHOOL EFMDN BEAUTY en informe le client. *Aucune indemnité n'est versée au client en raison d'une annulation du fait de SCHOOL EFMDN BEAUTY.*

## 6 : Effectif

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtu de la mention « Bon pour accord » retournés à SCHOOL EFMDN BEAUTY ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes.

## 7 : Paiement et conditions de règlement

Les *factures mensuelles* sont adressées au OPCO si subrogation de paiement.

Tous les prix sont indiqués en euros et HT. Ils sont assujettis à la TVA.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, les moyens de paiement sont :

- Chèques bancaires
- Prélèvement automatique pour un paiement échelonné
- Espèces

Le paiement par chèque bancaire n'est possible que pour des chèques en euros tirés sur une banque domiciliée en France.

A défaut de paiement dans les délais ou prélèvement mensuel refusé, un autre prélèvement sera exigé dans le mois en cours et dans le cas où celui-ci serait impayé, l'accès au centre de formation sera interdit avec l'obligation de solder l'intégralité de la formation. Dans le cadre d'un arrêt de

paiement sans raison valable, ou pour abandon, l'avocat du centre de formation engagera une procédure judiciaire et financière. De plus, une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal pourra être appliquée conformément à la loi, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

### **8 : Matériel pédagogique et support de cours**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, oral...) utilisés par SCHOOL EFMDN BEAUTY pour assurer les formations ou remis au stagiaire constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de SCHOOL EFMDN BEAUTY. Cette interdiction porte en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

La formation se veut avant tout pragmatique et doit permettre un déploiement rapide des compétences dans l'entreprise. En outre sa vraie valeur ajoutée réside dans l'alternance Période de formation/Période en entreprise. *Il est essentiel que le stagiaire soit mis en situation sur modèle.*

### **9 : Information et liberté**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, applicable le 25 mai 2018) vous disposez d'un droit d'accès ou de rectification, d'un droit d'effacement, d'un droit à la portabilité des données qui vous concerne.

Nous nous engageons à traiter de manière loyale, licite et transparente vos données personnelles, celles-ci sont pertinentes, adéquates et limitées à ce qui est nécessaire, seule notre société est destinataire des informations que vous lui communiquez, nous ne réalisons aucun traitement automatisé, ni aucun profilage sur vos données personnelles.

### **10 : Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et SCHOOL EFMDN BEAUTY à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de commerce de Libourne est seul compétent pour régler le litige.